UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS

DEPF/2024

L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2024-2025 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : MONNAIE DE LA BANQUE FINANCE ASSURANCE

Parcours : Conseiller de Clientèle Patrimoniale

Master deuxième année

Président(e) :	Jean- Marc RIZZO	Enseignant-chercheur
Membres :	Marceline DUCROCQ-GRONDIN	Enseignant-chercheur
	Laurent DIDIER	Enseignant-chercheur
	Didier ROQUES	Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mr Jean-Marc RIZZO Directeur sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 06 NOV 2024

L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion

Par délégation de l'administrateur provisoire de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY